

Stratégie Biodiversité Suisse : Quels objectifs sont atteints ?

Le 29 octobre 2010, la communauté internationale a adopté les objectifs en matière de biodiversité (objectifs d'Aichi) dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Le Conseil fédéral a alors agi rapidement et, un an et demi plus tard, il adoptait déjà la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) 2012, qui comprenait 10 objectifs. Le premier objectif comprenait 9 objectifs sectoriels, qui sont traités individuellement ci-dessous (18 objectifs au total). La présente analyse de BirdLife Suisse montre le degré de réalisation des objectifs de la SBS. La SBS avait pour but de préserver nos bases existentielles, la biodiversité, tout en atteignant les objectifs d'Aichi.

28 octobre 2025, BirdLife Suisse, www.birdlife.ch

Objectif	Mesures prises et efficacité en vue de l'atteinte de l'objectif (analyse BirdLife Suisse)	
1.1 Grâce à l'aménagement du territoire, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	Les travaux en vue d'un concept d'aménagement du territoire pour l'infrastructure écologique et d'un plan sectoriel pour la mise en réseau de l'infrastructure écologique n'ont pas commencé. La décision du Conseil fédéral d'octobre 2025 sur la LAT2 entraînera encore davantage de constructions en dehors de la zone à bâtir.	
1.2 Dans le cadre de la sylviculture, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	La Confédération et les cantons ont développé le programme « Biodiversité en forêt ». La désignation de réserves forestières diffère d'un canton à l'autre. Les valeurs cibles sont trop faibles. La préservation des surfaces forestières sur le Plateau est soumise à une pression croissante.	
1.3 Dans le cadre de l'agriculture, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	L'intensification de l'agriculture se poursuit, aussi en altitude. Les surfaces de promotion de la biodiversité sont en augmentation, mais leur qualité est toujours insuffisante. La perte de biodiversité se poursuit. Les objectifs de réduction des pesticides et de l'azote sont insuffisants.	
1.4 Dans la chasse et la pêche, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	La révision de la loi sur la chasse et la protection de 2022 a apporté des améliorations en matière de corridors faunistiques, mais dans le domaine des atteintes aux espèces animales protégées et dans les districts francs, la pression exercée sur la biodiversité est forte.	
1.5 Dans le tourisme, le sport et les loisirs, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	La pression exercée par les activités de loisirs, de détente et de sport sur les surfaces proches de l'état naturel et dans les régions auparavant largement épargnées a massivement augmenté. Les concepts de canalisation des flux humains sont limités à quelques régions.	
1.6 Dans les transports, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	Le trafic continue d'augmenter et la fragmentation des milieux n'a pas pu être réduite. L'extension de certains tronçons d'autoroute a certes été stoppée par un vote populaire, mais elle sera tout de même réalisée en partie par d'autres moyens.	
1.7 Dans les énergies renouvelables, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	La pression exercée sur les surfaces naturelles, les régions de montagne et les forêts par la construction de centrales solaires en pleine nature et d'éoliennes s'est fortement accrue. La protection juridique de 16 projets hydroélectriques s'est détériorée.	
1.8 Dans les biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	Les mesures en faveur de la biodiversité sur les terrains de l'armée se poursuivent. A part cela et quelques rares exemples positifs, aucune mesure globale pour la nature n'est visible sur les terrains et autour des bâtiments et installations de la Confédération.	
1.9 Dans la production, services, échanges commerciaux, consommation, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.	Des efforts sont faits pour une économie financière plus durable et pour une consommation réduisant le gaspillage alimentaire. De nombreuses mesures qui devaient être mises en œuvre avec l'« économie verte » ont été abandonnées après l'arrêt du programme.	
2 D'ici à 2020, une infrastructure écologique (IE) composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.	Avec environ 10 % de son territoire consacré à des zones protégées, la Suisse occupe, avec la Bosnie-Herzégovine, la dernière place en Europe. Des mesures de renaturation sont mises en œuvre au niveau des cours d'eau. Des travaux préparatoires sont en cours pour l'IE. L'entretien des biotopes d'importance nationale reste insuffisant.	
3 D'ici à 2020, la situation des espèces prioritaires au niveau national est améliorée et leur disparition est enrayée dans toute la mesure du possible. La propagation des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages est endiguée.	Seules des mesures ponctuelles sont prises pour améliorer les populations d'espèces prioritaires. Aucune des mesures urgentes qui s'imposent, compte tenu de la longueur des listes rouges en Suisse, n'est prise pour préserver les milieux précieux et les espèces prioritaires.	
4 D'ici à 2020, l'appauvrissement génétique est freiné et si possible stoppé. La conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, animaux de rente et plantes cultivées compris, sont assurées.	Les mesures pour la conservation de la diversité génétique des espèces sauvages font largement défaut. Des travaux sont en cours pour les plantes cultivées et les animaux de rente. Des règlements sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages existent.	
5 D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et autant que possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.	Jusqu'à l'étude du WSL et de la Scnat de 2020, la Confédération et les cantons n'ont pratiquement rien fait pour vérifier les incitations dommageables à la biodiversité. Aucune incitation n'a encore été supprimée ou convertie.	
6 D'ici à 2020, les services rendus par les écosystèmes sont recensés et quantifiés. Ils peuvent ainsi être intégrés dans la mesure du bien-être sous la forme d'indicateurs complétant le produit intérieur brut ainsi que dans l'analyse de l'impact des réglementations.	Seules une publication scientifique et une brochure de vulgarisation (de BirdLife Suisse) ont été publiées. Les services écosystémiques en tant qu'indicateurs complémentaires du bien-être ne sont pas encore pris en compte en Suisse.	
7 D'ici à 2020, la société possède des connaissances suffisantes sur la biodiversité pour que chacun conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie et la prenne en compte dans ses décisions pertinentes.	Les connaissances sont transmises dans la société principalement par le biais de publications d'institutions scientifiques et d'associations de protection de la nature, ainsi que par des centres-nature et des événements comme la Fête de la nature. La Confédération communique plutôt de manière trop positive sur la biodiversité en Suisse.	
8 D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité.	Des campagnes de sensibilisation ont été menées sur la biodiversité dans les zones d'habitation. L'OFEV a publié un modèle de règlement des constructions. Dans la majorité des cas, l'aménagement des surfaces vertes va encore dans la direction opposée.	
9 D'ici à 2020, la Suisse renforce son engagement au niveau international en faveur du maintien de la biodiversité dans le monde.	La Suisse est impliquée, également financièrement, dans les conventions internationales, le FEM et l'IPBES. Dans la coopération au développement, l'engagement en faveur de la biodiversité est minimal.	
10 D'ici à 2020, la surveillance de l'évolution des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique est assurée.	La Suisse dispose d'un suivi de la biodiversité bien développée avec le MBD et les centres de données. La consolidation des données, l'élaboration d'indicateurs significatifs et la préparation du contenu pour différents groupes cibles n'en sont qu'à leurs débuts.	

Légende et bilan :

